



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris le 3 juillet 2026

Objet : Protection des magistrats mis en cause/menacés

Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

L'USM souhaite par la présente attirer votre attention sur la multiplication des attaques, notamment par voie de presse ou de réseaux sociaux, de décisions de justice et des magistrats -du parquet comme du siège- qui les ont rendues, dans des conditions qui nous paraissent de nature à compromettre leur sécurité et à fragiliser l'exercice serein de leurs missions.

De même, les risques liés à l'open data des décisions de justice ne doivent pas être sous-estimés : la diffusion massive et aisément exploitable de décisions insuffisamment anonymisées peut permettre l'identification de magistrats -mais également des personnels judiciaires-, favoriser leur profilage -et notamment par des sociétés hors du champ de la législation européenne- et alimenter des campagnes ciblées de mise en cause personnelle sur les réseaux sociaux ou dans certains médias.

Dans le contexte actuel de forte tension autour de plusieurs procédures judiciaires particulièrement médiatisées, cette exposition individuelle revêt une gravité particulière dès lors que les magistrats peuvent aujourd'hui faire l'objet de campagnes de dénigrement, de mise en cause hors de tout cadre légal, de cyberharcèlement et parfois de menaces directes, de harcèlement ou d'agressions, en raison des décisions qu'ils rendent ou des fonctions qu'ils exercent.

Si la critique de l'institution judiciaire et le débat public participent naturellement du fonctionnement démocratique, la dérive actuelle consistant à légitimer la mise en cause personnelle de magistrats dans des conditions susceptibles de créer un climat d'intimidation et d'alimenter des comportements hostiles ou violents à leur encontre est intolérable. Au-delà des situations individuelles concernées, c'est l'ensemble du corps judiciaire qui est concerné, avec pour conséquence une altération supplémentaire de conditions d'exercice déjà très difficiles.

M. Gérard Darmanin,
Ministre de la Justice, garde des Sceaux
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 1

Dans ce climat délétère de suspicion et d'hostilité à l'égard des magistrats, nous vous demandons :

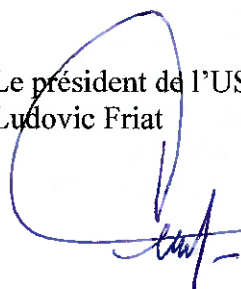
- de rappeler publiquement l'attachement du Gouvernement à la protection des magistrats et personnels de justice dans l'exercice de leurs fonctions ;
- d'intervenir systématiquement auprès des plateformes numériques afin que soient retirés dans les plus brefs délais les contenus visant nominativement des magistrats ou les personnels judiciaires, ou permettant leur identification, lorsque leur diffusion participe à des campagnes de mise en cause personnelle, de harcèlement ou d'intimidation, incompatibles avec la protection due aux membres de l'autorité judiciaire ;
- de veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires offertes par les voies de droit lorsqu'un magistrat est exposé à un risque particulier de menaces ou de harcèlement ;
- d'engager au besoin une réflexion avec les acteurs concernés sur la nécessaire conciliation de la liberté d'informer, principe fondamental, avec les impératifs de sécurité de l'ensemble des agents participant au service public particulier de la justice, dont vous êtes le garant.

L'indépendance de la justice ne constitue pas un privilège personnel des magistrats ; elle est la garantie fondamentale de l'Etat de droit, destinée à assurer à chaque citoyen une justice impartiale, sereine et rendue à l'abri de toute pression ou intimidation. Elle est indissociable de la protection due aux magistrats.

Cette action n'est pas exclusive de la réflexion, plus large, sur les moyens humains et les outils, dont informatiques et légistiques, nécessaire pour obtenir une justice suffisamment diligente, efficace et de qualité de nature à renforcer le nécessaire lien de confiance entre nos concitoyens et l'institution judiciaire.

Convaincus de votre attachement à ces principes fondamentaux, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette situation et vous prions d'agréer, monsieur le garde des Sceaux, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le président de l'USM,
Ludovic Friat



Copie :
M. Emmanuel Macron,
Président de la République